

Demain on s'associe : travailler notre projet commun

3 journée de formation collective + 1 temps d'accompagnement individuel

Objectifs

(re)travailler le projet de la ferme en équipe notamment à l'arrivée d'un nouvel associé

Enjeux

- travailler le projet de la ferme en équipe : qu'est ce que l'on partage ? des valeurs, des responsabilités, du travail, le revenu.... - avoir des clefs pour favoriser les relations dans une équipe de travail alternance d'apports théoriques/d'outils/d'échanges et de mise en pratique > - poser les bases d'une organisation à plusieurs - commencer la rédaction d'un règlement intérieur

Pré-requis

important : pour travailler sur le projet commun, l'organisation et les relations entre associés il est impératif que le ou les nouveaux associé(es) soient identifiés et que les équipes soient au complet pour l'ensemble de la formation

Contenu

J1 : Définir les conditions de réussite d'un projet collectif agricole
Approfondir les motivations individuelles
Identifier nos buts communs et renforcer la cohésion d'équipe
Inclure un nouvel associé

J2 : s'organiser à plusieurs
un règlement intérieur pour quoi faire ?
les 1ères étapes de construction du règlements intérieur

J3 : Faciliter la communication
conduire une réunion de travail
s'approprier des outils de régulation

Dates, lieux et intervenants

17 oct 2017	42110 Feurs
21 nov 2017	42110 Feurs
11 déc 2017	42110 Feurs

Financier(s)



Bulletin d'inscription

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Courriel _____ Téléphone _____

Infos complémentaires

Organisée par ADDEAR Loire

Durée de la formation 3 jour(s)
Date limite d'inscription 09/10/2017

Tarifs

gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA
gratuit pour les porteurs de projet avec attestation VIVEA

Plus de renseignements

responsable du stage : Delphine Guilhot
appeti42@wanadoo.fr
ADDEAR 42
rue Philibert Mottin
42 110 FEURS
tel 04 77 26 45 51

Taux de satisfaction : %

Repas partagé tiré du sac. Cette formation sera validé par une attestation de formation



Modalités d'accès :